

## Compte-Rendu du Conseil Municipal

du jeudi 10 juin 2021

**Présents** : Sabine Sabatier, Richard GIBERT, Yves EVENO, Philippe LEYMAT, Sylvain GISCARD, Laurence BAROT, Sonia HOCHARD

**Absents** : Joséphine LEDOUX (procuration Laurence Barot), Michel RAMEAU, Eric HUBAUD (procuration à Philippe Leymat), Rémi DELATOUCHE

**Désignation du secrétaire de séance** : Richard GIBERT

### Ordre du jour :

#### **1 - Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 mai 2021.**

Remarque de Richard GIBERT sur la forme concernant la prise en compte du vote de l'ordre du jour n° 3 qui est différente des autres ordres du jour, pas du décompte des votes mais mention à l'unanimité.

Compte rendu du conseil municipal du 4 mai validé.

Vote :

Pour : 9 (2 procurations)          Contre : 0          Abstention : 0

#### **2- Convention de prestation de service : prestation de restauration en liaison chaude pour les élèves de l'école primaire de l'école de Branceilles**

Madame La Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les repas dont bénéficient les enfants de l'école de Branceilles sont préparés au sein de la cuisine de du collège de Meyssac.

Le conditionnement des repas et la livraison étaient réalisés par les services de la Communauté de Communes. Pour ce fait, une convention avait été signée en 2019 avec la Communauté de Commune Midi Corrézien.

A partir de la rentrée prochaine, 2021-2022, le conditionnement de ces repas sera assuré par le personnel du Conseil Départemental. Le Communauté de Communes Midi-Corrézien continuera à assurer la livraison des repas.

Une nouvelle convention est donc proposée entre le Collège de Meyssac, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes et les Communes.

Vote :

Pour : 9 (2 procurations)          Contre : 0          Abstention : 0

#### **3- Acceptation d'un chèque de remboursement de GROUPAMA**

Madame la Maire rappelle que la commune a changé le véhicule de service . Le Renault C15 de la commune à été cédé à l'entreprise ECOTRANS (Ferrailleur).

La commune a donc résilié l'assurance du dit véhicule, l'assureur GROUPAMA nous rembourse un montant de 169.58 € sur la cotisation d'assurance 2021 versée en début d'année.

Vote :

Pour : 9 (2 procurations)          Contre : 0          Abstention : 0

#### **4 – Suppression de la régie de location de la salle des fêtes**

Madame la Maire présente aux membres du conseil municipal le courrier du Trésorier M. Patrick BRACHET. Celui-ci rappelle qu'il existe deux régies, la régie «Location des salles des fêtes » et la régie « dépenses de fonctionnements », qui ne sont pas utilisées. Dans un souci d'efficacité et de sécurité, il préconise la suppression de ces régies.

Madame la Maire précise que la régie « Dépenses de fonctionnement » (utilisation d'une carte bancaire) avait été supprimée par délibération en 2018.

Pour la régie « location de la salle des fêtes », étant donné que les règlements sont effectués par chèques bancaires ou directement au trésor public, et d'autre part il est rappelé que la personne en charge de la régie doit en être rémunérée. Il n'y a donc pas nécessité de maintenir cette régie.

Vote :

Pour : 9 (2 procurations)          Contre : 0          Abstention : 0

#### **5 – Subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves**

Madame La Maire présente aux membres du conseil municipal une proposition de versement d'une subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves du RPI. Sachant que dans le tableau des subventions voté au budget, il restait une somme de 350 € non attribuée.

Vote :

Pour : 9 (2 procurations)          Contre : 0          Abstention : 0

#### **Questions Diverses :**

##### **Organisation des élections Régionales et départementales du 20 et 27 juin 2021**

Madame la maire rappelle les modalités des élections régionales et départementales, et que la double élection du 20 juin impose la tenue de 2 bureaux de vote et donc des effectifs en conséquence.

Il est proposé de faire deux plages horaires de 5 heures pour le 20 juin et 3 plages horaires pour le 27 juin (une seule élection régionale).

A la question de Laurence Barot, si nous pouvons solliciter des personnes extérieures au conseil municipal, Madame la Maire rappelle que la tenue des bureaux de vote est un des engagements des conseillers municipaux. Si il y a vraiment un problème d'effectif, elle sollicitera des volontaires extérieurs sachant qu'il y en aura besoin en tant que scrutateur lors du dépouillement.

Tableau des permanences du 20 et 27 juillet :

Élections du 20 juin 2021					
8h00	13h00	Yves	Remi	Laurence	Sonia
13h00	18h00	Michel	Joséphine	Phillipe	Sylvain